

Parachat Chemini

Ne vous impurifiez pas, et ne vous souillez pas. (Lévitique 11 ; 43)
ונטמתם במ (יא,מג)

ולא תטמאו בהם

La **Paracha**, cette semaine, fait sujet des nourritures qu'il nous permis de manger, les animaux que l'on peut consommer, qu'ils soient marins ou volatiles. Il y a alors profusion de détails, avec des règles générales (en ce qui concerne les poissons et les animaux terrestres), ou des exceptions (en ce qui concerne les volatiles, on pourra néanmoins discerner deux règles générales : la forme de la serre et le fait que l'animal en question ne soit pas charognard). Mais pourquoi la **Torah**, nous impose-t-elle des espèces à manger ou ne pas manger ? Aussi, pourquoi le mot « souillez » est écrit ici avec un **א** en moins ?

Afin de répondre à cette première question, apportons plutôt une **parabole** :

Un homme bien portant décida, un jour, d'aller chez le médecin pour une visite de routine. Avant lui, se présenta un vieillard malade. Le médecin ne donna aucun médicament à ce dernier, sinon lui recommanda de profiter et de manger ce qu'il souhaiterait. Quand vint le tour de cet homme bien portant, le médecin, minutieux, lui donna diverses vitamines et multiplia les conseils sur certains aliments à éviter. L'homme, étonné, ne put s'empêcher de lui demander : « Docteur, j'aimerais comprendre. Pourquoi me donnez-vous autant de vitamines alors que je suis bien portant ? Et pourquoi le vieillard n'a pas reçu de médicaments et a maintenant le droit de manger comme bon lui semble ? » Le Docteur lui expliqua : « Sachez que le vieillard n'a plus longtemps à vivre, son organisme est déjà au terme de sa vie. Je lui laisse donc tirer plaisir de la maigre compensation qu'est la nourriture. Quant à vous, je veux m'assurer que votre corps n'ait pas la possibilité de se détériorer, c'est pourquoi j'ai multiplié les conseils afin de vous garder en bonne santé le plus possible. »

Il en est de même pour nous. Les peuples ne font qu'une brève apparition sur terre, il est normal qu'en compensation, on puisse leur permettre de manger ce qu'ils souhaitent. En revanche, notre peuple, est déjà présent depuis bien des civilisations et existera bien après les civilisations actuelles. Voilà le secret d'un peuple qui se conserve.

Le **Ramban (Na'hmanide)** explique que chaque aliment qui entre dans notre bouche fit partie intégrante de notre être et de notre personnalité (On est ce que l'on mange, notre organisme ingère les aliments et véhicule les protéines dans le sang). Là encore, la **Torah** ne choisit pas les bêtes **Casher** au hasard : Les animaux terrestres doivent ruminer et avoir des sabots fendus. Les sabots nous renvoient à une idée de semelle, de coupure entre notre corps et le sol, afin que nous soyons détachés de la matérialité. Ruminer traduit une patience, un arrêt sur ses actes, une maturation des agissements. On voit qu'un animal est **Casher** grâce à deux éléments : une pureté extérieure comme intérieure.

Rabbenou Bé'hayé explique au sujet du **א** manquant que le mot peut se lire *timtoun* (bêtise), et explique que le fait de manger des aliments interdits bouche le cœur et obstrue le passage de la compréhension. Un homme qui fait attention à sa bouche est obligatoirement préservé. Et pour cause, le **'Hafets 'Haim**, vers les dernières années de sa vie, était fortement alité, si bien que ses élèves se relayaient pour s'occuper de lui.

Un soir, un des élèves lui apporta une soupe de poulet. Le Rav, avant de porter ce mets à sa bouche, demanda : « Le poulet est-il **Casher** ? ». L'élève se tourna vers la femme du Rav, perturbé par la question incongrue et inhabituelle du Rav. Sa femme lui assura que le poulet était **Casher**. Le Rav reposa sa question : « Le poulet est-il **Casher** ? ». Sa femme, après mûre réflexion, se rappela être rentrée avec deux poulets, un Casher et un dont la **Casherout** était douteuse. L'intendante, avait sûrement du se tromper entre les deux poulets et avait présenté un poulet non certifié au Rav. Celui-ci, alité et très âgé, avait senti que ce plat n'était pas conforme. Un homme qui préserve sa bouche de ce qui entre (les aliments) et de ce qui en sort (les paroles), n'aura jamais de préjudice par cet endroit.

דרך הצדיקים לרחם על הבריות, אף שבכוחם להענישם

ברכות דף ז. "ההוא מינא דהוה בשבבותיה דרבי יהושע בן לוי הוה קא מצער ליה טובא בקראי, יומא חד שקל תרנגולא ואוקמיה בין כרעיה דערסא ועיין ביה, סבר כי מטא ההיא שעתא אלטייה, כי מטא ההיא שעתא ניים, אמר שמע מיניה לאו אורח ארעא למעבד הכי, ורחמיו על כל מעשיו כתיב, וכתוב גם ענוש לצדיק לא טוב", ורש"י פירש "לצדיק לא טוב לענוש את הבריות". (היה מין אחד שהיה גר בשכונתו של רבי יהושע בן לוי, והיה מצער אותו הרבה בפסוקים, יום אחד לקח תרנגול והעמיד אותו ליד מטתו כדי לקלל אותו בזמן המסוגל, והנה כשהגיע הזמן נרדם, ולמד מכאן שלא טוב שהצדיק יענוש אף אחד).

La Clemence du Tsadik envers ses ennemis

La **Guémara** dans **Bera'hot (7a)** nous raconte que **Rabbi Yehoshoua Ben Levi** était souvent agacé par un importun. Celui-ci le tourmentait en utilisant des versets de la Bible pour le harceler. Un jour, **Rabbi Yehoshoua** se trouva dans une situation lui octroyant la possibilité de le maudire et sa malédiction se serait réalisée (en tenant un coq au pied de son lit et en fixant sa crête lorsque celle-ci blanchit ... nous n'entrerons pas dans les détails de ce qui était sûrement une pratique de **Kabala**). Cependant, au moment fatidique de proférer sa malédiction, il s'endormit. Quand il se réveilla, il comprit (par ce signe) que ce qu'il avait prévu de faire n'était pas convenable aux yeux du Ciel. Comme il est écrit dans les **Psaumes ורחמיו על כל מעשיו (Et Sa miséricorde sur toutes Ses actions)**, l'homme doit se comporter à l'image de Dieu qui est miséricordieux envers ses créatures. Rashi explique qu'un **Tsadik** (un juste) ne doit pas infliger de punition à autrui, et ce, même à une personne qui lui a causé un tort et qui le mériterait.

26 Nissan - 2 Iyar שמירת הלשון

- **26 Nissan** - Il est défendu de dire du lachone ara d'un enfant, de dire une parole pouvant lui causer préjudice ou pouvant être perçue comme péjorative. Il est judicieux, pour les enseignants, de savoir que les remarques faites à un enfant peuvent lui être très préjudiciables et se doivent d'être parfaitement circonspects en ce point.
- **27 Nissan** - Afin de se repentir de la faute du lachone ara, il y aura lieu d'empêcher le préjudice (si celui-ci ne s'est pas encore réalisé), sinon il faudra le réparer. Evidemment, il y a lieu de s'excuser auprès de la personne envers qui l'on a fauté. Le mieux consiste d'aller vers les témoins au moment de la discussion et de leur expliquer en quoi le propos énoncé était inexact.
- **28 Nissan** - Si la personne ignore qu'on a médit d'elle, il faudra tout de même demander son pardon. Selon Rabbi Israel Salanter, si cet aveu risque de faire souffrir la personne, il n'y aura pas lieu de s'excuser.
- **29 Nissan** - Le lachone ara peut s'effectuer de diverses manières : sourires ironiques, messages (codés également), montrer des photos embarrassantes, révéler le nom d'un auteur si le livre a été jugé médiocre. Tous ces moyens sont du lachone ara et sont par conséquent, interdits.
- **30 Nissan** - Même si l'on ne précise pas de nom, il s'agira de lachone ara dans la mesure où les parties savent de qui il est question. Médire d'une personne au sein d'un groupe est plus grave encore, car il remet en cause tout le groupe en question. Par exemple, médire d'un élève d'une école en précisant le nom de l'école (et pas celui de l'élève) constitue une faute extrêmement grave puisque l'on jette un voile sur la réputation de l'école entière.
- **1 Iyar** - La différence dans la calomnie et le lachone ara réside dans le fait que le lachone ara est une parole rapportée vraie, alors que la calomnie est une exagération des faits réels.
- **2 Iyar** - Il est interdit de raconter une histoire cocasse si elle présente des éléments diffamatoire ou susceptible de nuire. De même, il sera interdit de raconter une histoire si elle met un des protagonistes présents dans l'embarras, car, on le sait, la majorité des situations personnelles qui nous embarrassent peuvent être des situations prêtant aux rires pour le reste des protagonistes.